



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

27 octobre 2006

**Décision du 17 octobre 2006 relative aux modifications des règles de fonctionnement de la chambre de compensation et du système de règlement-livraison d'instruments financiers LCH.CLEARNET SA dans le cadre (i) du projet d'harmonisation des critères d'adhésion applicables aux adhérents de LCH.CLEARNET SA et de LCH.CLEARNET LTD compensant des transactions issues des marchés de gré à gré, (ii) du projet visant à autoriser la communication, à une " Agence Nationale du Trésor ", d'informations relatives aux suspens résultant de l'activité des Spécialistes en Valeur du Trésor, et (iii) de la fonctionnalité de " découpage en parts égales " (shaping) des instructions de règlement-livraison des valeurs du Trésor**

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

## ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

01 juin 2022

Recherche sponsorisée  
: l'AMF recommande  
l'utilisation de la  
charte des bonnes  
pratiques élaborée par  
la Place



## ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

23 mai 2022

L'AMF et la CNCC  
publient une nouvelle  
mise à jour du guide  
des relations entre  
l'Autorité des marchés  
financiers et les  
commissaires aux  
comptes



## ACTUALITÉ

OFFRES PUBLIQUES

18 mai 2022

L'AMF revient sur les  
problématiques clés  
soulevées lors de  
l'offre publique Veolia-  
Suez



## Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02